

COMMISSION DU DANUBE

Soixante-deuxième session

COMMUNIQUÉ

La Commission du Danube a tenu sa Soixante-deuxième session du 29 mars au 2 avril 2004 à Budapest, au siège de la Commission du Danube.

Ont pris part aux travaux de la session des Représentants de tous les Etats membres de la Commission du Danube (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Moldova, Roumanie, Russie, Serbie et Monténégro, Slovaquie et Ukraine), ainsi que des Etats observateurs : France, Turquie et Pays-Bas. Ont également été représentées : la Commission européenne, la Commission Internationale pour la Protection du Danube (CIPD) et la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU et la Commission Centrale pour la navigation du Rhin (CCNR).

La session s'est tenue dans l'esprit de la mise en œuvre des propositions visant la réforme des méthodes de travail de la Commission, de ses organes et de son Secrétariat, déjà préparées lors de la session précédente.

Les efforts en vue de la réforme concernaient en premier lieu la réduction approuvée à l'unanimité de la durée des séances de la session, ainsi que la décision adoptée de tenir les sessions ordinaires de la Commission du Danube deux fois par an : dans un premier temps, au printemps, en principe, pour les questions techniques et dans un second temps, à l'automne, en principe, pour les questions juridiques et financières, ce qui contribuerait également à économiser des fonds. Grâce à cela, les Etats membres de la Commission du Danube obtiendront, entre autres, des avantages lors de la planification budgétaire car les données principales pour l'exercice budgétaire considéré seront connues à temps.

L'information du Président de la Commission du Danube, l'Ambassadeur Dr Stanko Nick, au sujet de l'achèvement des travaux de déblaiement du lit du Danube à Novi Sad et sur les résultats de la Sixième session extraordinaire de la Commission du Danube (2 mars 2004), d'après lesquels le paiement perçu des bateaux marchands pour l'ouverture du pont de pontons de Novi Sad sera réduit de façon significative, passant de 0,3 euro à 0,1 euro par tonne-registre, et restera inchangé jusqu'à la mise en exploitation du pont « Sloboda », soit jusqu'au démontage du pont de pontons au commencement de la navigation en 2005, a suscité une grande satisfaction.

L'information sur l'activité du Comité pour la préparation d'une Conférence diplomatique pour la révision de la Convention de Belgrade a également suscité un grand intérêt. La Commission du Danube a pris part à ce processus en tant qu'observateur. Les délégations s'attendent à ce que la Convention révisée envisagée crée une base indispensable à l'élargissement des compétences de la Commission du Danube pour réaliser des objectifs de la politique de la navigation visant à créer un système de navigation intérieure européenne harmonisé du point de vue technique et juridique.

Les groupes de travail de la session ont examiné de nombreuses questions nautiques et techniques, des questions de radiocommunication et de systèmes d'information pour la navigation, des questions relatives à l'entretien de la voie navigable danubienne, à l'exploitation et à l'écologie ainsi qu'au transport de marchandises dangereuses. Les diverses questions juridiques ainsi que les problèmes actuels de l'activité budgétaire, notamment la question du passage de la monnaie du budget à l'euro en 2005 n'ont pas joué un moindre rôle.

Les délégations ont été informées du fait que, pendant la période 2003-2004 considérée, la Commission du Danube avait publié toute une série d'ouvrages spécialisés dans le domaine de la navigation intérieure.

La liste des documents peut être consultée sur le site Internet de la Commission du Danube (www.danubecom-intern.org).

Toutes les délégations ont considéré que la première visite officielle dans l'histoire de la Commission du Danube du Président de la Hongrie, Son Excellence Ferenc Mádl, qui a eu lieu au cours de la deuxième Séance plénière de la session, constituait un signe d'attention particulière à l'égard de leurs travaux, y compris de ceux de la Soixante-deuxième session. A cette occasion, le Président Mádl a rendu hommage notamment au fait que la Commission du Danube siège depuis cinquante ans (1^{er} avril 1954) à Budapest.